

Séance extraordinaire du 8 avril 2024

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire le huit avril deux mille vingt-quatre à quatorze heures dix, dans la salle du comité de l'hôtel de ville, située au 2175 chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Serge Côté et Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable par intérim, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général par intérim, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2024-03-32

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 avril 2024.

CE-2024-03-33

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 avril 2024.

CE-2024-03-34

Demande d'une rencontre à intervenir avec le Canadien National concernant l'arrêt du sifflet de train (secteur Charny)

Document d'aide à la décision : [Projet de résolution](#)

ATTENDU QUE la Ville appuie ses citoyennes et citoyens concernant la demande présentée au Canadien National à l'effet d'obtenir l'arrêt du sifflet de train, dans le secteur Charny;

ATTENDU QUE la direction de la Santé publique de Chaudière-Appalaches travaille actuellement à recenser les enjeux de santé en lien avec le sifflement du train;

ATTENDU QUE la Ville entend mettre sur pied un comité de suivi relatif à l'arrêt du sifflet de train, en collaboration avec les citoyennes et citoyens du secteur Charny, et ce, dans les plus brefs délais, afin de travailler conjointement dans ce dossier;

ATTENDU QUE pendant plusieurs années, la Ville a réservé une somme de plus de 2 000 000\$ à son *Programme quinquennal des immobilisations*, afin de

permettre l'arrêt du sifflet de train, ce qui permet à la Ville d'être en mesure d'investir rapidement à ce sujet;

ATTENDU QUE la Ville a accompli des démarches rigoureuses avec l'Office des transports du Canada et que cette dernière n'a pas voulu intervenir dans le dossier;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 14 février dernier une résolution à l'unanimité, afin de demander au gouvernement du Canada de revoir sa réglementation sur le sifflement de train;

ATTENDU QUE le Canadien National exige de la Ville qu'elle paie une somme déraisonnable pour la modernisation de certains de ses équipements, qui sont encore performants et qui n'ont pas atteint la fin de leur durée de vie utile, ce qui fait augmenter les coûts pour la Ville à près de 6 000 000\$;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville demander officiellement la tenue d'une rencontre avec les hautes autorités du Canadien National, afin de trouver les solutions raisonnables permettant l'arrêt du sifflet de train dans le secteur Charny.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de demander au gouvernement du Canada de concrétiser un programme d'aide financière sur la sécurité des passages à niveau et autres aménagements, dont pourrait bénéficier la Ville pour permettre l'arrêt du sifflet de train, dans le secteur Charny.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de constituer et de mettre en œuvre un comité de suivi relatif à l'arrêt du sifflet de train, en collaboration avec les citoyennes et les citoyens du secteur de Charny.

CE-2024-03-35

Autorisation d'affichage du poste de directrice générale ou de directeur général

Document d'aide à la décision [GCH-2024-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'affichage à l'interne du poste de directrice générale ou de directeur général.

CE-2024-03-36

Autorisation d'affichage du poste de directrice ou de directeur de l'environnement

Document d'aide à la décision [GCH-2024-046](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'affichage du poste de directrice ou de directeur de l'environnement.

CE-2024-03-37

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la

hauteur maximale d'un bâtiment dans les zones M2153, M2464, M2513, M2515, M2532, M2541, à proximité de l'intersection de la route du Président-Kennedy et du boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-065-V1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-065-V1.

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier la grille des spécifications afférentes aux zones M2153, M2464, M2513, M2515, M2532 et M2541 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux dans ces zones, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-03-38

Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 43.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif